

# Agent Ludothèque

## Mission globale et domaine d'activité

Promotion de la culture ludique  
Accueil et mise en jeu des différents publics, de la petite enfance à l'âge adulte  
Développement des activités liées au projet de la ludothèque  
Gestion informatique des adhésions, des prêts et des collections.

## Positionnement hiérarchique et relations fonctionnelles

Au sein du service culture de la ville de Ronchin  
Au sein d'une équipe de ludothécaires, sous l'autorité directe du responsable de la structure.

## Responsabilités et activités

- Constitution, maintenance, gestion et enrichissement d'un fonds de jeux et jouets
- Accueil des publics et mise en relation avec la collection de jeux et jouets
- Conception, animation de l'espace de jeu
- Participation au système d'évaluation de la ludothèque
- Animation hors les murs et contribution au rayonnement de la ludothèque
- Actions spécifiques autour du public petite enfance et/ou du jeu vidéo

## Profil requis

- Formation autour du jeu/jouet
- Expérience souhaitée dans le domaine de l'animation, et/ou en ludothèque
- Capacité d'adaptation,
- Sens du travail en équipe,
- Qualité relationnelle et humaine avérée,
- Maîtrise des outils informatiques.

## Statut et conditions particulières

Déplacements, travail en extérieur  
Horaires réguliers du mardi au samedi avec amplitude variable en fonction des obligations du service public ou actions du service (Soirées ou lundis peuvent être travaillés).

Catégorie C – poste à temps complet

Le poste est accessible pour toutes les personnes remplissant les conditions du décret n°2006-148 du 13 février 2006 modifiant le décret n° 96-1087 du 10 décembre 1996 relatif au recrutement des personnes en situation de handicap.

Cette fiche de poste vise à décrire au mieux les missions, activités et tâches que doit effectuer le titulaire du poste. Cependant, elle ne fige pas le cadre d'intervention du poste. En effet, le titulaire du poste peut être conduit à assurer toute mission et réaliser toute activité relevant de son cadre d'emploi, découlant de son métier, ou rendu nécessaire par des nécessités de service public.